

QUID des mesures pouvoir d'achat?

Dans notre <u>Illiko du 10 juillet 2023</u>, nous vous faisions état des mesures pouvoir d'achat négociées avec la Direction. Si celles-ci satisfont **le SNUP**, ce n'est pas le cas pour tout le monde!

Quel est désormais le risque pour les personnels suite au rejet de la Prime de Partage de la Valeur ajoutée (PPV) 2023

par l'UNSA et la CFE-CGC ?

En premier lieu, il convient de mentionner que l'augmentation générale de 2% au 1^{er} Juillet 2023 est acquise et « tombe à pic » au regard de l'inflation constatée depuis le début de l'année!

Le point bloquant porte désormais sur la PPV 2023.

Pour rappel, les montants négociés étaient les suivants :

- Palier 1: 1 500 € si rémunération inférieure à 2 SMIC (initialement 1 250 € si rémunération inférieure à 1,75 SMIC)
- Palier 2 : 850 € si rémunération comprise entre 2 et 2,5 SMIC (initialement 750
 € si rémunération comprise entre 1,75 SMIC et 2,25 SMIC)

Palier 3: 550 € si rémunération comprise entre 2,5 SMIC et 3 SMIC (initialement 450 € si rémunération comprise entre 2,25 SMIC et 3 SMIC).

Et point important, le SNUP avait obtenu le changement de niveau des paliers, plus de 1200 agents allaient en bénéficier...

Nous le concédons : nous ne nous attendions pas à ce que **l'UNSA** ne signe pas la PPV 2023 d'autant que cette organisation syndicale a pour habitude d'apposer sa signature sur quasiment tous les accords qu'ils soient bons ou mauvais !

Notre incompréhension est encore plus grande quand on sait que ces dispositions auraient pu bénéficier à 60% des personnels. Peut-être que l'UNSA a désormais décidé de ne plus servir les intérêts de la majorité pour se focaliser sur le sort des plus hautes rémunérations !

Quant à la CFE-CGC, organisation syndicale devenue revendicative en quelques mois, sa logique est difficile à suivre...

Celle qui se dit désormais non catégorielle à l'intérieur des murs de la CDC, en contradiction avec le positionnement de sa fédération, agit à l'encontre de son nouveau cœur de cible, à savoir les non-cadres en les privant d'une prime significative. Les personnels concernés apprécieront... et le SNUP les invitent à se poser les bonnes questions!

A la veille des vacances, ces 2 organisations syndicales non-signataires mettent dans l'embarras la majorité des personnels.

En l'absence de réouverture des négociations, nous passerons d'une situation où nous avions la main à **de potentielles mesures unilatérales** de la part de la Direction sur la PPV 2023.

Et rien ne nous dit que la DRH ne pourrait pas revoir les montants pour revenir aux propositions initiales (soit -250 €/ bénéficiaire sur le palier 1, -100 €/ bénéficiaire sur les paliers 2 et 3) avec le maintien des anciens paliers!



Nous sommes actuellement dans un « corner » comme en 2020, date de l'instauration de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) à la CDC.

Pour rappel, seuls le SNUP, la CGT et la CFDT avaient signé la PEPA 2020. Mais il y a une grande différence avec la précédente mandature puisque suite au résultat des dernières élections professionnelles, ces 3 signatures ne sont aujourd'hui plus suffisantes pour permettre l'application d'un accord!

D'où l'intérêt de voter SNUP

aux élections COSOG en fin d'année ©

